

# Procès-Verbal

## Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf du mois de juin à 18h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÉQUE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST.

**Absents :** Mesdames Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT

**Pouvoir :**

- Madame Cynthia COTELLE donne pouvoir à Madame Aurélie LEVEQUE
- Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

**Secrétaire de Séance :** Madame Aurélie LEVEQUE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Aurélie LEVÉQUE se propose et le conseil accepte.

Puis, Madame le Maire énonce l'ordre du jour :

### Ordre du jour :

- Elections des délégués communaux du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs,
- Approbation du PV du 16/05/2023,
- COMPTABILITE : Décisions modificatives - budget commune
  - Décision modificative n°1 Actualisation du projet du parcours de santé sportif, plan de financement et demande de subvention, -
  - Décision modificative n°2 Actualisation du projet amélioration de l'école, plan de financement et demande de subvention,
  - Décision modificative n°3 - équilibre de l'amortissement 1 € -
- Délégation au Maire pour la vente d'un bien immobilier,
- Questions diverses.

## Elections des délégués communaux du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

Le bureau électoral se compose de Madame le Maire, d'une secrétaire de séance, de 2 conseillers les plus jeunes et de 2 conseillers les plus âgés.

Chaque conseiller à l'appel de son nom est invité à voter.

Après le vote du dernier conseiller, Madame le maire a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11 (dont 2 pouvoirs)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11 (dont 2 pouvoirs)

NOM DE LA LISTE : POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS Suffrages obtenus : 11

Nombre de délégués obtenus : 3

Nombre de suppléants obtenus : 3

Proclamation :

NOM et Prénom de l'élu	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu
DUBUT Isabelle	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Déléguée
DECOCK Jean-Yves	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Délégué
LEVEQUE Aurélie	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Déléguée
DELABY Francis	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Suppléant
LEMARCHAND Françoise	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Suppléante
PREVOST Antonio	POUR MARSEILLE EN BEAUVAISIS	Suppléant

## Approbation du PV du 16/05/2023

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 16/05/2023.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### **- COMPTABILITE : Décisions modificatives - budget commune**

#### **Décision modificative n°1**

Actualisation du projet du parcours de santé sportif,  
plan de financement et demande de subvention,

Madame le Maire explique que la SARL ESPACES RENARD a déposé un nouveau devis d'un montant total de 37 753 € HT. L'augmentation est justifiée par la matière première, les énergies et les locations de véhicules de chantier, mais également par l'ajout d'éléments pour enfants.

Madame le Maire propose de modifier le plan de financement pour actualiser les dossiers de demande de subvention 2023:

#### **Plan de financement pour le parcours santé sportif BP COMMUNE 2023**

<b>ANCIEN PLAN (délibération du 09/03/2023)</b>		<b>NOUVEAU PLAN EUROS HT au 09/06/2023</b>	
DEPARTEMENT	10 737 €	DEPARTEMENT 34 %	12 836 €
DRAGES - ANS	14 527 €	DRAGES 54 %	17 367 €
COMMUNE	6 315 €	COMMUNE 20 %	7 550 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 579 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 753 €</b>

et envisage de procéder au virement de crédit sur le budget de l'exercice 2023

Crédit à ouvrir sur l'opération 174 Parcours de santé sportif article 2113 1 144 €  
Crédit à réduire sur l'opération 172 Réfection de bâtiment mairie article 21311 1 144 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau plan de financement, autorise Madame le Maire à actualiser les demandes de subventions du parcours santé sportif et accepte le virement de crédit à inscrire au BP 2023.

**POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Madame le Maire précise qu'une demande de dérogation a été déposée. Monsieur Antonio PREVOST ajoute que l'entreprise est dans l'attente de recevoir le devis signé et se tient prête à intervenir pour juillet 2023.

#### **Décision modificative n°2**

Actualisation du projet amélioration de l'école, plan de  
financement et demande de subvention

Madame le Maire explique que l'entreprise Fenêtres de Picardie a déposé un nouveau devis. Son prix est actualisé également avec l'augmentation de la matière première mais pas seulement. A la visite technique pour la prise des mesures il a été constaté qu'il manquait 5 fenêtres.

Madame le Maire présente le nouveau devis pour un montant total de 92 626 € HT, propose de modifier le plan de financement pour actualiser les dossiers de demande de subvention 2023

**PLAN DE FINANCEMENT  
DU PROJET AMELIORATION  
DE L'ECOLE MARIE CURIE**

REGION 30%	27 788 €
DETR 45%	41 682 €
COMMUNE 25%	23 156 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 626 €</b>

et envisage de procéder au virement de crédit sur le budget de l'exercice 2023

Crédit à ouvrir sur l'opération 167 Amélioration de l'école article 2113 10 651 €  
 Crédit à réduire sur l'opération 172 Réfection de bâtiment mairie article 21311 10 651 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau plan de financement, autorise Madame Le Maire à actualiser les demandes de subventions et accepte le virement de crédit à inscrire au BP 2023.

**POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Madame le Maire précise que pour cette opération une dérogation a également été déposée. Nous attendons l'accord pour espérer débiter les travaux avant la rentrée scolaire.

**Décision modificative n°3 -  
équilibre de l'amortissement 1 €**

Il est nécessaire d'apporter une modification au BP 2023 afin de procéder à l'équilibre des amortissements :

BP COMMUNE 2023		A MODIFIER BP COMMUNE 2023	
RI CHAP 040 = 18 729 euros	DF CHAP 042 = 18 730 euros	RI CHAP 040 article 2802 OPFI + 1 € = 18 730 euros	DF CHAP 042 = 18 730 euros
		RI CHAP 13 Article 1318 OP 172 -1 €	
18 729 euros	18 730 euros	18 730 euros	18 730 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve les modifications dans ce sens à inscrire au BP 2023.

**POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

## Délégation au Maire pour la vente d'un bien immobilier

Madame le Maire rappelle :

- qu'il a été demandé pour la vente du presbytère et du garage 3 estimations : celle des domaines, de l'agence immobilière AXA MILLOT à Marseille en Beauvaisis et de l'étude notariale de Maître COEUILLET à Marseille en Beauvaisis,
- qu'il a été inscrit au budget de la commune cette année en prévision recettes la vente du presbytère et du garage,
- que ce bien immobilier sis à Marseille en Beauvaisis, est situé au 2 rue de la chapelle qu'il est bien la propriété de la commune ( réf parcelles cadastrées AB 226, AB 227 AB 228, et AB 230),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne tout pouvoir à Madame le Maire pour :

- mettre en vente ce bien (le presbytère et le garage),
- signer le compromis de vente et l'acte de vente,
- réaliser toutes les formalités de publicité,
- faire réaliser les diagnostics,

et charge Madame le maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette affaire.

<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## Questions diverses

- Au dernier conseil municipal il avait été évoqué les problèmes de tondeuse. Madame le Maire informe qu'une tondeuse a été commandée chez ANSELIN à Feuquières. Après négociation la tondeuse frontale RUBI R40 coûtera 33 000 € HT à payer sur le budget assainissement. La livraison devrait être effective pour la fin du mois de juin 2023.

- Monsieur Jean-Yves DECOCK rend compte de la commission déchets eau et assainissement de la CCPV qui a eu lieu le jeudi 4 mai 2023. Il a été relevé globalement que les administrés améliorent leurs gestes de tri. Les actions de prévention menées par les ambassadeurs sont une réussite. Dans la continuité, des sites de compostage collectif pourraient être installés. Mais la commune devra en assurer la gestion à long terme. Il invite également les membres du conseil à visiter la recyclerie de la Picardie verte « Le grenier Vert ». N'oubliez pas que la recyclerie donne une seconde vie aux objets, cela peut vous permettre de trouver des articles en bon état et moins cher.

- Monsieur Gérald LAQUERRIERE soulève quelques anomalies concernant les travaux de marquages au sol. En effet le marquage du STOP est continu sur toute la largeur de la rue des Marronniers. Le passage protégé en dessous de l'église rue de la Chapelle n'est pas terminé. L'entreprise sera contactée afin de modifier ses erreurs.

- Monsieur René THIEBAUT demande de faire un rappel concernant la taille des haies. Une information à la population est en cours d'élaboration, les points abordés seront notamment sur l'éclairage public, les haies, les tickets piscine, ....

L'ordre du jour épuisé ; la séance est levée à 19h45.



**Le secrétaire de séance,**

**Aurélie LEVÊQUE**